



CONTACT ORGANISATEUR

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISÈRE

33, rue Joseph Chanrion - 38000 GRENOBLE

Tel : 04 38 12 41 32 - Fax : 04 76 70 02 50

ce.collectivites@laligue38.org

Agrément touristique : AG 075 95 00 63

En savoir + : colos.laligue38.org

Nos blogs colos : blogs.laligue38.org

HÉBERGEMENT : CENTRE D'ACCUEIL ET AUBERGE DE JEUNESSE

SÉJOUR CŒUR DE RÉGION : PAYS DE LA LOIRE

DU PARC DU PUY DU FOU À NANTES, SÉJOUR ITINÉRANT !

● OBJECTIFS DU SÉJOUR

Bienvenue dans les Pays de la Loire pour découvrir sa culture et ses traditions, ses paysages et son climat, sa population et son histoire.

Une première étape sur le site du Puy du Fou, élu plus beau parc d'attraction au monde en 2012, te conduira à la découverte d'un magnifique parc de loisirs à la fois historique et ludique. Tu pourras prolonger l'aventure lors du nouveau spectacle nocturne «Les Orgues de Feu». Tu poursuivras ton périple en passant découvrir le château de Tiffauges avant d'arriver à Nantes. Tu profiteras d'une visite guidée du Mémorial de l'abolition de l'esclavage en passant par la place royale et la découverte de la vieille ville. Sans oublier la découverte de l'espace des Machines de l'île qui se situe à la croisée des mondes de Jules Verne et de l'univers mécanique de Léonard de Vinci ! Enfin, des grands jeux, veillées et bonne humeur viendront compléter ce séjour.

CADRE DE VIE

Les jeunes sont logés en hôtel ou en auberge de jeunesse, dans des chambres de 4 à 6 lits, en demi-pension. Ils prendront les repas du midi sur les lieux de visite.



retrouvez toutes nos colos sur
www.laligue38.org

Agréments UFOVAL : Ministère de la Jeunesse et des Sports. Agrément Ministère chargé du tourisme : C.G.O.L / LFEFP : AG.075.95.0063 C.G.O.L : Utilité publique / Décret du 31.05.1930
n° siren : 779 552 405 - n°Siret : 779 552 405 00069 - Code APE 94 99Z

LE RYTHME DE LA JOURNEE

- Lever et petit déjeuner individualisés
- Brossage des dents
- Rangements des chambres
- Choix des activités de la journée
- Le Temps des activités
- Déjeuner
- Temps Calme adapté à l'âge des enfants
- Le Temps des activités
- Goûter
- Le Temps des douches
- Le Temps du courrier, discussions et jeux libres
- Dîner
- Veillée collective
- Brossage des dents et coucher adapté à l'âge des enfants

VIE QUOTIDIENNE

L'encadrement est constitué d'animateurs formés ou en cours de formation. Le séjour est dirigé par un directeur.

Un animateur suit votre enfant tout au long du séjour.

Il est toujours présent, quel que soit le moment de la journée, avec un souci constant de sécurité et d'apprentissage, notamment celui de la vie en collectivité.

Rythme de vie : le réveil est individualisé. Les activités dynamiques et calmes sont alternées en fonction des moments de la journée, des conditions climatiques et sont adaptées au rythme de vie des enfants. Le coucher s'effectue toujours à des heures raisonnables, après une veillée adaptée à l'état de fatigue des enfants.

Repas : nous avons le souci de proposer aux enfants des repas équilibrés et diversifiés, pris à des heures régulières. Un animateur présent à chaque table veille à ce que l'enfant mange de tout et suffisamment. Seuls les régimes alimentaires médicaux sont respectés. Les convictions religieuses et philosophiques le sont également, si elles n'ont pas d'incidences sur l'organisation collective.

Hygiène : la douche et la toilette sont effectuées chaque jour.

Il peut arriver, comme dans toute collectivité, que nous ayons à lutter contre les poux. En conséquence, il peut être sage d'ajouter dans la trousse de toilette une lotion traitante.

SANTE

Les parents remplissent avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes spécifiques. Si l'enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de donner l'ordonnance du médecin, au moment du départ, au responsable du convoi. Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si l'enfant tombe malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Tous les éventuels frais médicaux sont avancés par la Ligue de l'enseignement, les ordonnances sont ensuite adressées aux familles contre remboursement. Si elles bénéficient de la CMU, elles doivent fournir dès l'inscription, les imprimés nécessaires à jour : attestation CMU et attestation d'assurance maladie.

RELATION PARENTS / ENFANT

Courrier : nous incitons les enfants à vous envoyer au moins une lettre après leur arrivée. Il est bien de le munir de quelques enveloppes timbrées à votre adresse. Des lettres de votre part sont également recommandées et les bienvenues.

Téléphone : Les téléphones portables sont tolérés. Néanmoins les enfants n'en ayant pas l'utilité pendant les activités ou les repas, ils pourront s'en servir chaque jours pendant le temps prévu à cet effet.

Internet : des nouvelles sont données sur le blog du séjour. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site: blogs.laligue38.org/coeurdereion et de sélectionner le séjour.

TRANSPORT

Les jeunes sont acheminés de Marseille à Cholet en train. Ils emprunteront les transports en commun dans chaque ville visitée : tramway, bus de ville... Le taux d'encadrement en vigueur est d'un animateur pour 10 enfants.

ARGENT DE POCHE

Les parents pourront remettre l'argent de poche à un animateur au moment du départ. L'enfant peut retirer son argent dès qu'il le souhaite. S'il souhaite le conserver avec lui, la Ligue de l'Enseignement de l'Isère ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de sa disparition. Les besoins étant limités, une somme de 10 € par semaine est suffisante.

OBJETS DE VALEUR

Ils sont déconseillés (vêtements de marque, téléphone portable, console de jeu, bijoux, appareil photo numérique, MP3...) et restent sous la responsabilité de l'enfant. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de perte ou de vol.

PRATIQUES ADDICTIVES : TABAC ALCOOL DROGUES

La loi Française interdit la consommation d'alcool aux mineurs et la consommation de tabac dans les lieux publics et spécialement dans les centres de vacances. La loi interdit également la consommation de drogues et de produits stupéfiants. Si elle n'était pas respectée, nous avons obligation légale de déclarer ces infractions au procureur de la République.

MEMO

Documents à remettre le jour du départ :

- La fiche sanitaire
- Les médicaments et l'ordonnance
- L'argent de poche

DES COLOS
QUI NOUS
RASSEMBLENT

TROUSSEAU

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Centre : NOM ET PRÉNOM DU JEUNE :
 du ___/___/___ au ___/___/___ ÂGE :

Nbre	Linge	Départ famille	Arrivée centre	Départ centre	Observations
LINGE DE CORPS					
6	maillots de corps ou tee-shirts				
6	slips ou culottes				
6	paires de chaussettes				
1	pyjama ou chemise de nuit				
VETEMENTS DE JOUR					
2	chemises ou polos				
2	pulls ou sweat-shirts				
1	short				
	jupe ou robe				
1	pantalon ou jogging				
1	survêtement				
1	K-way ou imperméable				
1	anorak				
TOILETTE					
1	trousse de toilette complète				
1	crème protectrice (visage+lèvres)				
1	gant de toilette				
1	serviette de toilette				
CHAUSSURES					
2	paire de baskets				
	paire de chaussures de marche				
	paire de bottes caoutchouc				
1	paire de pantoufles				
DIVERS					
1	chapeau ou casquette				
	mouchoirs tissus ou kleenex				
1	nécessaire à courrier				
1	petit sac à dos				



Liste donnée à titre indicatif : l'adapter à la durée du séjour de l'enfant.
 Nous vous conseillons de marquer le linge.
 Évitez aussi les habits de marque, neufs et objets de valeur.